

	Tarifs /Année scolaire 2021-2022	Tarifs /Année scolaire 2022-2023	
Frais de dossier *	25,00 €	25,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement auprès du Trésor Public au moment de la 1ère facture</li> <li>• Somme forfaitaire / personne, quelles que soient les disciplines.</li> <li>• Montant fixe, le quotient familial ne s'applique pas. Non remboursable.</li> </ul>
Frais de scolarité	Voir tarifs ci-dessous	Voir tarifs ci-dessous	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Variables par cycle ou parcours, éléments supplémentaires, parcours scolaire, lieu d'habitation, quotient familial pour Orléans</li> <li>• S'ajoutent aux frais de dossier</li> <li>• Paiement auprès du Trésor Public à réception de la facture</li> </ul>

Frais de scolarité pour chaque élève

TARIFS 2021-2022							TARIFS 2022-2023					
Niveaux de tarif applicables -> selon barèmes quotient familial en vigueur au 01/09/2022 (pas encore publiés) Pour info, barème en vigueur en 2021 ->	Orléans en fonction du Quotient Familial (Q.F.)					Autres villes  Tarif unique extérieurs	Orléans en fonction du Quotient Familial (Q.F.) - donné à titre indicatif validation lors de la séance du Conseil Municipal de mai 2022					Autres villes  Tarif unique extérieurs
	Tarif 1 *	Tarif 2 *	Tarif 3 *	Tarif 4 *	Tarif 5 *		Tarif 1 *	Tarif 2 *	Tarif 3 *	Tarif 4 *	Tarif 5 *	
	tranches de A à C du Q.F.* (<641,16)	tranches de D à E du Q.F.* (641,17 à 865,14)	tranches de F à G du Q.F.* (865,15 à 1087,00)	tranches de H à I du Q.F.* (1087,01 à 1312,03)	tarif plein à partir de J du Q.F.* (> 1312,04)		tranches de A à C du Q.F.* (<647,58)	tranches de D à E du Q.F.* (647,58 à 873,79)	tranches de F à G du Q.F.* (873,79 à 1097,87)	tranches de H à I du Q.F.* (1097,88 à 1325,15)	tarif plein à partir de J du Q.F.* (> 1325,16)	
<b>Cycles d'étude</b>												
<b>CYCLE INITIAL</b>												
CYCLE INITIAL MUSIQUE ET DANSE	65 €	76 €	97 €	113 €	128 €	254 €	66 €	77 €	98 €	114 €	129 €	725 €
<b>CYCLES D'ETUDES</b>												
* CYCLE I (y compris classes uniques musiques - découverte du théâtre)	87 €	97 €	107 €	128 €	149 €	300 €	88 €	98 €	108 €	129 €	150 €	303 €
* CYCLE II	112 €	123 €	139 €	162 €	188 €	377 €	113 €	124 €	140 €	164 €	190 €	381 €
* CYCLE de détermination et Cycle III amateur	139 €	156 €	182 €	207 €	233 €	471 €	140 €	158 €	184 €	209 €	352 €	476 €
CEPIT, Perfectionnement, CYCLE Spécialisé, parcours préparatoire à l'enseignement supérieur	139 €	156 €	182 €	207 €	233 €	471 €	140 €	158 €	184 €	209 €	352 €	476 €
<b>CURSUS SUPPLEMENTAIRE</b>	-> 20 % de réduction sur le tarif du cursus supplémentaire						-> 20 % de réduction sur le tarif du cursus supplémentaire					
INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE	65 €	87 €	107 €	128 €	150 €	300 €	66 €	88 €	108 €	129 €	152 €	303 €
<b>Pratiques hors cursus</b>												
<b>PARCOURS PERSONNALISE</b>	204 €					408 €	206 €					412 €
<b>PARCOURS ADULTE</b>	376 €					751 €	380 €					759 €
<b>PRATIQUES COLLECTIVES SEULES</b> Culture musicale, Chorales (choeur des jeunes/choeur des enfants/choeur pilote), Ensembles instrumentaux, Orchestres, Musique de chambre, Direction orchestre Percussions digitales, Jazz, ateliers Danses Renaissance et Baroque	88 €					174 €	89 €					176 €
Choeur Symphoniques	88 €					152 €	89 €					154 €
<b>CLASSES A HORAIRES AMENAGES</b>	-> gratuité des frais de scolarité, après paiement des frais de dossier						-> gratuité des frais de scolarité, après paiement des frais de dossier					

## Païement des frais de dossier et de scolarité

### I ETABLISSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

- Les frais de scolarité sont déterminés en fonction de la situation de l'élève à la date de la 1ère tranche de facturation concernant l'élève, soit au dernier trimestre 2022 (année complète) ou plus tard, si démarrage en cours d'année.
- Ils restent fixes pour 1 an, aucune révision possible en cours d'année si la situation évolue (changement de domicile, de QF...).
- Pour les inscrits orléanais de moins de 18 ans, le tarif prend en compte le Quotient Familial (Q.F.), au 01/09/2022 Barème prévisionnel sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal

Tranche QF	QF plancher	QF plafond	Tranche C.R.D.*
A		421.35	T 1
B	421.36	534.85	
C	534.86	647.57	
D	647.58	761.22	T 2
E	761.23	873.79	
F	873.80	987.44	T 3
G	987.45	1097.87	
H	1097.88	1212.59	T 4
I	1212.60	1325.15	
J	A partir de 1325.16 et au-dessus: tarif plein		T 5

- Le quotient familial (Q.F.) de la Ville d'Orléans n'est pas applicable
  - ✓ aux adultes et aux élèves non-orléanais
  - ✓ aux inscrits en pratiques collectives seules, en parcours personnalisé ou en stage
- Les tarifs sont déterminés par cursus suivi, et comprennent pour un cycle d'étude les disciplines suivantes : Une dominante principale (instrumentale ou danse, ou théâtre) - de la formation et de la culture musicale - des pratiques collectives, parfois des masterclasses, et la gratuité à l'ensemble des concerts de l'Institut.
- En cas d'inscription à un second cursus, une réduction de 20% est appliquée sur le tarif concerné.
- Des tarifs complémentaires sont prévus :
  - ✓ pour des disciplines non comprises dans le cursus principal. Chaque instrument en plus fera l'objet d'une facturation
  - ✓ Pour des pratiques hors cursus : pratiques collectives seules, culture musicale seule, parcours personnalisé, adulte, stages. Chaque pratique fera l'objet d'une facturation spécifique.
- Entrée à partir du 1er février 2023 : elle peut être accordée par le Directeur du Conservatoire, à titre exceptionnel sur demande justifiée et sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, un tarif réduit de moitié est appliqué.

### PAIEMENT DE FRAIS DE SCOLARITE

**Le non-paiement pourra entraîner la radiation après mise en demeure du Trésor Public restée sans effet (Art. 3,3 du Règlement Intérieur)**

- La facturation des frais de scolarité se fait en 3 fois (novembre, mars, mai).
- Le paiement s'effectue auprès du Trésor Public à réception de la facture dans un délai d'un mois
- En cas de difficultés de paiement, la famille étudiera avec le Trésor Public, les suites possibles.
- Aucun remboursement n'est accordé au-delà de 3 mois de cours à compter de la date fixée pour le premier cours à l'exception des cas de remboursement cités à l'article 3.2 du règlement intérieur

### UTILISATION DES PASS-LOISIRS JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2022 POUR L'ANNEE 2022

**En cas de fonctionnement dégradé des cours sur une durée de plus de 4 semaines consécutives ou non sur une des 3 périodes, application de 30 % de réduction sur l'ensemble des frais de scolarité de ladite période. Le caractère dégradé des cours, lié à un risque majeur, sera apprécié par le Conservatoire en lien avec la Mairie d'Orléans.**